|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| MM/A/49/1 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 7 juillet 2015 | | |

**Union particulière pour l’enregistrement international des marques (Union de Madrid)**

**Assemblée**

**Quarante-neuvième session (21e session ordinaire)**

**Genève, 5 – 14 octobre 2015**

Rapport final sur le programme de modernisation informatique (système d’enregistrement international de Madrid)

*établi par le Bureau international*

# Introduction

1. Le présent document vise à rendre compte de l’état d’avancement du programme de modernisation informatique (dénommé ci‑après “programme”) depuis la dernière session de l’Assemblée de l’Union de Madrid (dénommée ci‑après “assemblée”) en septembre 2014. En l’occurrence, il sert également de rapport final pour informer les membres de l’assemblée de l’état de la mise en œuvre du programme.
2. Le précédent rapport sur l’état d’avancement du programme était présenté dans le document MM/A/48/1.
3. Il convient de rappeler que le programme doit être exécuté en trois phases : phase I, phase II et phase III. La phase I est constituée de sous‑projets visant à produire des résultats positifs immédiats ou à jeter les bases techniques de la phase II. La phase II correspond à la migration technique proprement dite, élément par élément, du système informatique actuel, qui prend en charge les procédures d’enregistrement international de Madrid et de La Haye, vers une technologie moderne qui garantira aux parties prenantes des systèmes de Madrid et de La Haye l’accès, dans les années à venir, à une plate‑forme technique conforme aux normes du secteur. La phase III est une phase facultative à mettre en œuvre par le Bureau international afin d’assurer la stabilisation du nouveau système et de procéder à tout ajustement ergonomique nécessaire après son lancement officiel.
4. Le document MM/A/48/1 rendait compte de l’achèvement de toutes les activités relevant de la phase I, ainsi que de la réception et de l’installation, aux fins des essais concernant le système et les utilisateurs, de la principale réalisation de la phase II du programme, à savoir la version bêta 1 du système MIRIS (*Madrid International Registration Information System*), qui avait été soumise à l’époque à une série de procédures d’essai du système.

# État d’avancement de la mise en œuvre du programme

1. Le document MM/A/48/1 indiquait également que, lors du lancement du programme de modernisation informatique en 2008, les enjeux pour le Service d’enregistrement de Madrid étaient fondamentalement différents de ce qu’ils sont aujourd’hui. Compte tenu de la nature particulièrement dynamique et fluide des procédures d’enregistrement international du système de Madrid, il est extrêmement important que le système MIRIS soit en mesure de répondre aux enjeux initiaux comme aux nouveaux défis.
2. Afin de réduire autant que possible tout risque connexe, le document MM/A/48/1 signalait également qu’un examen externe du programme de modernisation informatique avait été initié à la fin du deuxième trimestre de 2014, tout en notant que, à la suite d’un audit interne des processus de génération de recettes du Secteur des marques et des dessins et modèles, il avait été recommandé de procéder à une analyse à l’issue de la mise en œuvre de la phase II du programme. Cette analyse devait notamment porter sur l’approche générale, les fonctions et les performances du système, le processus d’essai concernant les utilisateurs et le système et les stratégies en matière d’externalisation. Cette analyse a permis au Bureau international de déterminer avec davantage de précision la date prévue pour la mise en service du système MIRIS.
3. L’analyse, sous la forme d’une opération de validation et de vérification indépendante, a pris fin en novembre 2014. Elle a confirmé l’approche générale et les fonctions du système, tout en soulevant des questions liées au processus d’essai concernant les utilisateurs et le système et aux stratégies en matière d’externalisation. Ses recommandations les plus importantes portaient notamment sur les nominations à deux fonctions nouvellement créées, celle de gestionnaire chargé des opérations du Service d’enregistrement de Madrid pour commencer, et celle de gestionnaire chargé de la migration au sein de la Division de l’appui aux services d’enregistrement. Ces deux nouvelles fonctions sont destinées à contribuer à relever le niveau de maturité opérationnelle des processus de fourniture de services dans le domaine des TIC dans le Secteur des marques et des dessins et modèles. À l’issue d’une mise au concours, le gestionnaire chargé de la migration a pris ses fonctions au sein de la Division de l’appui aux services d’enregistrement en mai 2015, date à laquelle une mise au concours pour le poste de gestionnaire des opérations et de l’appui avait été lancée. On trouvera dans l’annexe I la liste des autres recommandations de l’opération de validation et de vérification indépendante, qui seront mises en œuvre progressivement courant 2015 et au‑delà.
4. Les processus et procédures internes régissant la réception des nouvelles versions du système MIRIS de la part du fournisseur externe, ainsi que les activités techniques liées au déploiement des nouvelles versions de MIRIS dans un environnement technique propice à la mise en œuvre des essais concernant le système et les utilisateurs, ont été validés au gré d’un certain nombre de versions de MIRIS qui ont été reçues et déployées à titre d’essai. Ces processus et procédures établis peuvent être repris pour l’ensemble des futures versions de MIRIS.
5. Avec la livraison du principal produit de la phase II (la version bêta I du système MIRIS) et les processus et procédures reproductibles pour la réception et le déploiement des futures versions de MIRIS, le programme a été considéré comme terminé. Les activités restantes en rapport avec le déploiement technique pour la mise en production des versions ultérieures du système MIRIS, à l’issue des essais auprès des utilisateurs et de leur validation, seront prises en charge par le personnel interne. Le solde des fonds du programme a été alloué à la fourniture et à la mise en œuvre desdites versions ultérieures de MIRIS. Une liste des réalisations dans le cadre du programme figure à l’annexe II.
6. Comme indiqué dans les précédents rapports sur l’état d’avancement du programme de modernisation informatique, et uniquement dans la mesure nécessaire, le Bureau international proposera d’entrer dans l’exécution de la phase III du programme afin de prendre en charge certaines activités postérieures à la mise en service telles que la correction d’erreurs de programmation, l’amélioration des performances, la transformation de l’interface utilisateur pour la rendre ergonomique et la reconfiguration éventuelle des processus. Étant donné que la nécessité d’une éventuelle phase III ne pourra être évaluée qu’après la mise en service de la phase II, ses modalités seront détaillées, en temps utile, dans le cadre des activités d’entretien courant du cycle de vie du système, et seront financées par le budget ordinaire.

# Plan de mise en œuvre de la phase II

1. La réalisation technique du système MIRIS étant achevée, le plan de mise en œuvre est désormais axé sur les activités de mise à l’essai et d’adoption commerciales, qui seront menées de façon maîtrisée et formelle conformément aux meilleures pratiques de l’industrie du logiciel.
2. La planification et la réalisation des essais auront lieu entre juin et juillet 2015, et une série de tests pour un système MIRIS “prêt à l’emploi” sera configurée, contenant des données réelles et totalement connectées à tous les systèmes externes et connexes requis. Parallèlement, les processus et les ressources nécessaires pour consigner et résoudre tout problème éventuel rencontré lors des essais seront mis en place.
3. D’août à décembre 2015, une équipe restreinte chargée des essais commerciaux soumettra un certain nombre de spécialistes du secteur à des tests approfondis de leurs domaines fonctionnels respectifs au sein de MIRIS. Ces essais seront suivis, au cours des deux premiers mois de 2016, par des essais poussés concernant le système et l’intégration et un test final formel d’acceptation par les utilisateurs, qui constituera la première étape d’une transition opérationnelle maîtrisée vers une utilisation commerciale complète de MIRIS dès avril 2016.
4. Dans l’intérêt de la continuité des opérations, MIRIS a été conçu pour être aussi proche que possible sur le plan fonctionnel et de l’apparence du système MAPS (*Madrid Agreement and Protocol System*). Le calendrier de mise en œuvre permet et présuppose cependant l’inclusion de modifications essentielles du système MIRIS afin qu’il soit parfaitement à jour au moment de sa mise en service et ne nécessite pas d’autres modifications à court terme. Figureront au nombre des modifications à apporter les modifications de règles (y compris celles qui prendront effet à compter du 1er avril 2016), tous les changements intervenus dans MAPS depuis le “gel du code” appliqué au système MIRIS, et toute autre modification essentielle au fonctionnement du registre recensée avant l’entrée du système MIRIS dans la phase finale d’essai.
5. La première utilisation du système MIRIS sera étroitement contrôlée et des appuis techniques et commerciaux supplémentaires seront mis à disposition afin de garantir une transition harmonieuse et sans interruption de l’activité ordinaire.



**Figure 1 – Calendrier global de mise en œuvre de la phase II du projet relative aux essais   
et à la mise en service du système MIRIS**

# Utilisation du budget

1. Une dotation totale de 13,804 millions de francs suisses a été approuvée pour le projet (un montant de 10,804 millions de francs suisses a été approuvé par l’Assemblée de l’Union de Madrid et un montant de 3 millions de francs suisses par l’Assemblée de l’Union de La Haye). À ce jour, les dépenses effectives s’élèvent à 13,527 millions de francs suisses, soit 98% du budget du projet.

**Tableau 1 – Situation financière (en milliers de francs suisses)**



1. *L’assemblée est invitée à prendre note du “Rapport final sur le programme de modernisation informatique (système d’enregistrement international de Madrid)” (document MM/A/49/1).*

[Les annexes suivent]

**RECOMMANDATIONS PERTINENTES DU RAPPORT INDÉPENDANT DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION DU PROGRAMME DE MODERNISATION INFORMATIQUE**

1. Définir tous les projets actuels et prévus selon une norme acceptable.
2. Mettre en œuvre l’évaluation du projet et du programme ainsi que les rapports sur l’état d’avancement.
3. Instaurer une discipline en matière de comptabilité du projet.
4. Transférer le contrôle du budget du portefeuille au Comité/à l’Équipe d’experts du programme de réforme.
5. Réexaminer et vérifier le document concernant le lancement du projet MIRIS.
6. Examiner et vérifier le plan de mise en œuvre du système MIRIS.
7. Mobiliser le nouveau projet pour une analyse complète, de bout en bout, des exigences de toute activité dans le cadre du programme de réforme.
8. Établir des processus intersectoriels pour gérer les demandes d’amélioration et les corrections essentielles.
9. Revoir le mode de consignation et la gestion des risques et des problèmes.
10. Attribuer de manière appropriée la propriété des données entre les utilisateurs, l’appui et l’administration du système.
11. Définir les fonctions de gestionnaire technique, gestionnaire chargé de la publication des versions et gestionnaire chargé de la vérification des changements.
12. Définir les niveaux d’effort pour les trois fonctions citées au point 11, les différents niveaux d’appui technique et d’assistance utilisateur.
13. Mettre en œuvre le processus intersectoriel autour du programme d’amélioration continue de l’équipe chargée des opérations et du processus de vérification des changements de la Division de l’appui aux services d’enregistrement.
14. Créer une bibliothèque interne pour le projet.
15. Mettre au point une norme pratique pour les descriptifs de projet.
16. Adjoindre un responsable de la formation aux comités de programme et de projet.
17. Prévoir une évaluation de l’impact de la formation dans le processus de changement.
18. Documenter les données et les processus commerciaux.
19. Ajouter des exigences/critères de performance à la définition du projet MIRIS.
20. Mettre en œuvre le processus “indépendant” de gestion de l’interface entre la Division de l’appui aux services d’enregistrement et la structure d’appui d’AIMS.
21. Inclure les partenaires externes dans la planification du projet.
22. Replanifier et concevoir des essais sur la base de l’activité de documentation des résultats des données et critères commerciaux.
23. Mettre en œuvre des processus de gestion des changements opérationnels.

[L’annexe II suit]

**RÉALISATIONS DU PROGRAMME DE MODERNISATION INFORMATIQUE**

1. Migration du système actuel opérant dans un environnement central à un environnement UNIX.
2. Validation de la nouvelle infrastructure informatique.
3. Nouveau projet pilote d’infrastructure informatique pour les offices – Madrid eFiling.
4. Système Hague eRenewal.
5. Révision du système Hague eFiling.
6. Hague eFiling Portfolio Manager.
7. Installation de l’outil de traduction SDL WorldServer pour toutes les traductions des systèmes de Madrid et de La Haye.
8. Installation de l’outil de traduction automatique TAPTA.
9. Madrid Portfolio Manager (MPM).
10. Madrid Electronic Alert (MEA).
11. Madrid Real‑time Status (MRS).
12. Madrid Office Portal (MOP).
13. Formulaires Web intelligents pour le système de Madrid (MM4, MM5, MM6, MM7, MM8, MM9, MM10, MM12).
14. Révision du système de publication et de notification des systèmes de Madrid et de La Haye.

[Fin de l’annexe II et du document]